

## Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

### ASSEMBLÉE DU 6 SEPTEMBRE 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Fortierville, séance du 6 septembre 2022, tenue au 198A, rue de la Fabrique, à 19h30, sous la présidence de madame Julie Pressé, mairesse, à laquelle séance sont présents les conseillers suivants :

Messieurs Marc Lemay, Michel Fortier, Éric Guillot, Maxime Guillot et James Kingston, tous formant quorum.

Absence : Yannick Pressé.

Assiste également à cette séance : madame Annie Jacques, directrice générale et secrétaire-trésorière.

### **2. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après la vérification du quorum,

#### **RÉSOLUTION # 224-09-2022**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Fortier et accepté à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit ouverte à 19h40.

### **3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Madame Julie Pressé, mairesse, fait la lecture de l'ordre du jour :

#### **RÉSOLUTION # 225-09-2022**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Guillot et accepté à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté comme suit, et que les "affaires nouvelles" restent ouvertes.

1. Présence et vérification du quorum
2. Ouverture de la séance
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Approbation des procès-verbaux antérieurs
5. Comptes à payer
6. Liste des revenus
7. Dépenses à approuver
  - a) Dénéigement de l'entrée aux égouts du rang St-Philippe
  - b) Souper de Noël pour les élus et employés municipaux
  - c) Odeur d'égouts dans la rue de l'Assomption – Bioservice
  - d) Peinture de bâtiments
8. Demandes
  - a) Autorisation pour une marche pour la collecte de fonds pour la fondation des grands brûlés
  - b) Limite de vitesse rue Auger
9. Affaires courantes
  - a) Entente pour les pinces de désincarcération
  - b) Activité pour la Semaine des municipalités
  - c) MTQ – traverse piétonnière sur la route 265
10. Suivi de dossiers
  - a) Règlement de transaction – mandat à Me Pier-Olivier Fradette
  - b) Rassemblement public du 10 septembre
11. Règlements
12. Comités et MRC
13. Affaires nouvelles
  - a) Demande de Franziska Hodler
  - b) Aide du soutien à l'action bénévole

## Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

14. Période de questions
15. Levée de l'assemblée

### 4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX ANTÉRIEURS

#### RÉSOLUTION # 226-09-2022

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Maxime Guillot et accepté à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal du 15 août 2022 avec dispense de lecture.

### 5. COMPTES À PAYER

#### RÉSOLUTION # 227-09-2022

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Fortier et accepté à l'unanimité des conseillers présents d'accepter :

1. Les comptes à payer des chèques # 1389 à # 1403 pour la somme de 38 902.45 \$.
2. Les comptes à payer des dépôts directs # 501741 à # 501754 pour la somme de 85 907.25 \$.
3. Les prélèvements automatiques pour la somme de 8 605.20 \$.
4. Le total des salaires bruts pour le mois d'août 2022 pour la somme de 14 849.51 \$.

### 6. LISTE DES REVENUS

Description	Montant
Revenus taxes municipales	8 514.89 \$
Location vestiaire	200.00 \$
Location bureau poste	160.00 \$
Location chalet loisirs / salle municipale	355.00 \$
MRC Bécancour (subv. bibliothèque)	400.00 \$
Finances Québec (piste cyclable parc linéaire)	54 863.33 \$
S.S.J.B.(jeudis en chansons)	967.00 \$
Intérêts sur EOP	435.26 \$
Permis rénovations	30.00 \$
Articles municipaux (photocopies, test eau,vieux fer etc.)	425.35 \$
<b>Total</b>	<b>66 350.83 \$</b>

### 7. DÉPENSES À APPROUVER

#### a) **Déneigement de l'entrée aux égouts du rang St-Philippe**

CONSIDÉRANT la soumission déposée par Cultures G.T. pour le déneigement de l'entrée des égouts dans le rang St-Philippe au coût de 980 \$ pour la saison hivernale 2022-2023;

#### RÉSOLUTION # 228-09-2022

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Maxime Guillot et résolu à l'unanimité des conseillers présents de désigner Cultures G.T. pour le déneigement de

## **Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville**

l'entrée des égouts dans le rang St-Philippe au coût de 980 \$ pour la saison hivernale 2022-2023.

### **b) Souper de Noël pour les élus et employés municipaux**

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite organiser une activité de Noël pour les élus, les employés ainsi que leurs conjoint(e)s;

#### **RÉSOLUTION # 229-09-2022**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de désigner la firme Bigarade – traiteur et chef à domicile pour la préparation du repas au coût de 30 \$ par personne. Cette dépense sera prise dans le poste budgétaire # 02-13000-349 (activités municipales).

### **c) Odeur d'égouts dans la rue de l'Assomption – Bioservice**

CONSIDÉRANT la problématique d'odeur d'égout dans la rue de l'Assomption;

#### **RÉSOLUTION # 230-09-2022**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur James Kingston et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire l'achat de produits chez Bioservice à appliquer dans les « manholes » pour diminuer les odeurs.

Également, des produits seront achetés pour diminuer la présence de gras dans les stations de pompage.

### **d) Peinture de bâtiments**

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite faire repeindre les murs du bâtiment de l'aqueduc, la toiture du garage municipal ainsi que la toiture du bâtiment aux égouts du rang St-Philippe;

ATTENDU les différentes offres reçues;

#### **RÉSOLUTION # 231-09-2022**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Marc Lemay et résolu à l'unanimité des conseillers présents de désigner M. Pierre Simard pour la peinture de ces trois bâtiments au coût approximatif de 12 000 \$ plus les taxes. Les travaux devraient être réalisés en 2023.

Pour la toiture du garage municipal, il faudra vérifier au préalable si elle est clouée ou vissée.

Si les travaux ne sont pas réalisés en 2022, les montants prévus au budget 2022 devront être mis de côté dans un surplus pour la réalisation des travaux en 2023.

## **8. DEMANDES**

### **a) Autorisation pour une marche pour la collecte de fonds pour la fondation des grands brûlés**

CONSIDÉRANT QUE le SSIRMRCB organise une marche pour une collecte de fonds pour la Fondation des Grands Brûlés, les 8-9 octobre ou

## **Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville**

au plus tard les 29-30 octobre en cas de délai des autorisations nécessaires;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Fortierville autorise la tenue de cette activité sur ses rues/routes;

CONSIDÉRANT QUE l'activité se déroulera sur 2 jours;

CONSIDÉRANT QUE les pompiers seront accompagnés d'un camion avec gyrophares pour leur protection et leur visibilité;

### **RÉSOLUTION # 232-09-2022**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Guillot et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Fortierville autorise la tenue de l'activité de marche pour la collecte de fond pour la Fondation des Grands Brûlés qui sera faite par les pompiers du SSIRMRCB sur ses rues/routes.

#### **b) Limite de vitesse rue Auger**

ATTENDU la demande reçue concernant la réduction de la vitesse de circulation dans la rue Auger;

ATTENDU QUE la vitesse est actuellement de 50 km/h;

ATTENDU QUE plusieurs enfants jouent régulièrement dans la rue;

### **RÉSOLUTION # 233-09-2022**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur James Kingston et résolu à l'unanimité des conseillers présents de :

- De débiter les démarches pour modifier la vitesse de circulation à 30 km/h dans les rues Auger, Laquerre et Aqueduc;
- D'installer des panneaux de signalisation pour indiquer que les jeux libres sont autorisés dans ces rues (un panneau au centre de la rue dans la rue Auger et un panneau en bordure du chemin dans la rue de l'Aqueduc.

Le règlement sur les limites de vitesse sera modifié au cours d'une réunion subséquente.

## **9. AFFAIRES COURANTES**

#### **a) Entente pour les pinces de désincarcération**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Fortierville a une entente avec la municipalité de Lotbinière pour les pinces de désincarcération depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lotbinière a expédié un projet d'entente pour une durée de 5 ans (2023-2027) et que le coût du service sera de 620 \$ pour l'année 2023, et sera ensuite majoré selon l'indice du prix à la consommation;

### **RÉSOLUTION # 234-09-2022**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Marc Lemay et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le projet d'entente concernant les pinces de désincarcération soumis par la municipalité de Lotbinière et d'acquiescer la

## **Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville**

tarification prévue à l'entente. La mairesse, madame Julie Pressé, et la directrice générale, madame Annie Jacques, sont mandatées pour la signature de l'entente.

### **b) Activité pour la Semaine des municipalités**

CONSIDÉRANT QUE la Semaine des municipalités se tiendra du 11 au 17 septembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite organiser une activité dans le cadre de cet événement;

#### **RÉSOLUTION # 235-09-2022**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'organiser, le samedi 17 septembre, une activité au jardin communautaire qui consistera en la confection d'une soupe avec le reste des légumes du jardin. La population sera invitée gratuitement à venir déguster la soupe.

### **c) MTQ – traverse piétonnière sur la route 265**

CONSIDÉRANT QU'au cours des démarches relatives à l'élaboration de la politique familiale et du plan d'action « Municipalité amie des aînés », plusieurs répondants aux différents sondages ont manifesté le souhait qu'il y ait une traverse piétonnière sur la route 265, à l'intersection de la route 265 et de la rue Principale;

CONSIDÉRANT QUE la vitesse sur la route 265 constitue une problématique relevée par plusieurs citoyens;

#### **RÉSOLUTION # 236-09-2022**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Guillot et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- de déposer une demande au ministère des Transports du Québec afin de vérifier la possibilité d'aménager une traverse piétonnière sur la route 265, à l'intersection de la route 265 et de la rue Principale.
- de demander au ministère des Transports du Québec d'élaborer un plan pour réduire la vitesse dans la zone de 50 km/h sur la route 265.

## **10. SUIVI DE DOSSIERS**

### **a) Règlement de transaction – mandat à Me Pier-Olivier Fradette**

ATTENDU QUE la municipalité souhaite faire respecter sa réglementation concernant des rebuts automobiles se trouvant sur plusieurs propriétés sur le territoire de la municipalité de Fortierville;

ATTENDU QUE malgré plusieurs tentatives, la problématique perdure et la municipalité souhaite agir pour mettre fin à cette situation;

#### **RÉSOLUTION # 237-09-2022**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de désigner Me Pier-Olivier Fradette de la firme Lavery pour la rédaction d'un règlement de transaction concernant les rebuts automobiles sur les propriétés des lots suivants : 6180319, 6180322, 6181020, 6180608 et 6181024.

## Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

### **b) Rassemblement public du 10 septembre**

ATTENDU la diminution des services à l'urgence du CLSC de Fortierville;

ATTENDU les difficultés de plusieurs régions du Québec à obtenir des services de santé en région;

### **RÉSOLUTION # 238-09-2022**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Guillot et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'un rassemblement public soit organisé à Fortierville le samedi 10 septembre dès 13h. Une marche aura lieu pour le retour et le maintien des services de santé en région.

### **11. RÈGLEMENTS**

Aucun règlement.

### **12. COMITÉS ET MRC**

#### **a) Office municipal d'habitation**

La mairesse explique avoir été informée très récemment que les conditions d'admission avaient été modifiées pour l'OMH. Il n'y aurait plus d'âge minimum (50 ans) pour accéder à un loyer à l'OMH de Fortierville. De plus, lorsqu'un logement est libre pendant plus de 3 mois, il pourrait être loué à une personne ayant plus de revenus que le maximum établi par la SHQ.

### **13. AFFAIRES NOUVELLES**

#### **a) Demande de Franziska Hodler**

Une demande écrite a été reçue de la part de Mme Franziska Hodler. Sa propriété du 508, avenue Bibeau, est présentement à vendre. Elle a reçu une visite d'un organisme à but non lucratif qui serait intéressé à venir s'installer dans sa demeure.

Présentement, sa propriété est située dans la zone R-03, qui ne permet pas d'usage commercial ou institutionnel.

Elle demande dans sa lettre si le conseil serait en mesure de modifier le règlement d'urbanisme de façon à pouvoir permettre les usages requis par l'organisme à but non lucratif sur leur propriété.

### **RÉSOLUTION # 239-09-2022**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Guillot et résolu à l'unanimité des conseillers présents de déposer une demande à la MRC de Bécancour visant à inclure la propriété du 508, avenue Bibeau, dans la zone mixte M-05.

#### **b) Aide du soutien à l'action bénévole**

La directrice générale informe le conseil que la municipalité a reçu un chèque au montant de 5000 \$ du député Donald Martel dans le cadre du

## **Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville**

soutien à l'action bénévole. Cette aide devra être utilisée dans le cadre des actions prises pour le recrutement des médecins.

### **RÉSOLUTION # 240-09-2022**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur James Kingston et résolu à l'unanimité des conseillers présents de placer le montant de 5000 \$ reçu dans un surplus concernant la santé. Les dépenses reliées à la santé et au recrutement des médecins pourront être prises à même ce surplus dans l'avenir.

### **14. PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de question débute à 20h15 et se termine à 20h28.

### **15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

### **RÉSOLUTION # 241-09-2022**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Guillot et accepté à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 20h30.

\_\_\_\_\_  
Julie Pressé, mairesse

\_\_\_\_\_  
Annie Jacques, d.g. et greffière-trésorière.

« Je, Julie Pressé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code Municipal* ».